



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-097

PUBLIÉ LE 15 MARS 2017

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2017-02-21-014 - Arrêté de subdélégation de signature (4 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-03-15-009 - arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris (3 pages)

Page 8

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

75-2017-02-21-014

Arrêté de subdélégation de signature

**DIRECTION ECONOMIQUE, DES FINANCES,
DE L'INVESTISSEMENT ET DU PATRIMOINE**

ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu le code de la Santé Publique, et notamment ses articles L 6143-7 et R 6147-22 ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les Départements, les Communes et les Etablissements Publics ;

Vu l'arrêté directeurial n°2014146-0006 du 26 mai 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale,

Vu l'arrêté directeurial 2013049-0014 du 18 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine ;

Vu la décision 2011-0053 DG en date du 9 mai 2011 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0007 du 14 novembre 2013 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux) ;

Vu l'arrêté n°201681-0007 DG du 21 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 portant délégation de signatures aux directeurs de pôles d'intérêt commun (directeurs des services centraux)

Vu l'arrêté n°2013319-0008 du 15 novembre 2013 modifié portant délégation de signature du directeur général en matière de marchés publics,

Vu l'arrêté N° 201676-0010 du 16 mars 2016 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général en matière de marché publics,

Vu le contrat de détachement de Madame Marianne Kermoal-Berthomé auprès de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris en tant que Directrice Economique Financière, de l'Investissement et du Patrimoine signé par Monsieur Martin HIRSCH, Directeur Général de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris et par Monsieur François RAIN Contrôleur Financier de l'Assistance-Publique – Hôpitaux de Paris en date du 26 février 2016

Vu la note interne du Directeur Economique, Financier, de l'Investissement et du Patrimoine du 12 octobre 2011 sur les modalités internes de circuit de signature de la Direction Economique, Financière, de l'Investissement et du Patrimoine.

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ, Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine, délégation est donnée à Michaël COHEN, Adjoint au Directeur :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature y compris les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ, et de Michaël COHEN, délégation est donnée à El Hadi BENMANSOUR, Arnaud LUNEL, Karine ISTIN, Timothée MANTZ, Dominique MANACH :

A l'effet de signer les arrêtés, décisions, contrats, marchés et actes administratifs de toute nature à l'exception les levées de fond à long terme, à l'exception des décisions opposant aux créanciers de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, la prescription prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 susvisée.

ARTICLE 3

Délégation est donnée à :

- Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et aux contrats à long terme renouvelables dans la limite de ses attributions, et des décisions de cessions.
- Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à long terme, dans la limite de ses attributions.:
- Timothée MANTZ, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, à l'effet de signer les arrêtés, actes, décisions, contrats, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Politique Technique, à l'effet de signer les arrêtés, les décisions, bons de commande et certification des Services faits pour les seules OIC, les actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant du département, décisions, contrats et pièces nécessaires à l'exécution des marchés, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Dominique MANACH, Chef du Département Pilotage et Maîtrise d'Ouvrage SI Finances, à l'effet de signer les actes, décisions, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, dans la limite de ses attributions.
- Sandrine FABREGUES, Directrice du service facturier de l'AP-HP, à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, marchés et actes administratifs nécessaires au fonctionnement du service facturier

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud LUNEL, Chef du Département de la Stratégie Financière et Patrimoniale, délégation est donnée à :

- Cécile GAMBIER Chef du Service Stratégie, Immobilière et Analyse des Projets
- Yann LHOMME, Adjoint au Chef de département, Chef du Service Programmation et Pilotage des budgets d'investissements
- Denis MARCHAL, Chef du Service Administration et Valorisation du Patrimoine

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature relevant de leurs attributions à l'exception des décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

- Philippe ROUVRAIS, Chef du Service Financement et Trésorerie

A l'effet de signer les actes, décisions, contrats, correspondances et documents de toute nature, y compris les décisions relatives à l'emprunt à moyen et long terme, ceux relatifs aux tirages et remboursements de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables, et aux confirmations d'opérations auprès des banques avant signature des documents formalisés.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe ROUVRAIS, délégation de signature est donnée à :

- Karine ALLEN, Adjoint au Chef du Service Financement et Trésorerie à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.
- Evelyne RENAUD, Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les décisions relatives aux tirages et remboursement de trésorerie à court terme et des contrats à long terme renouvelables.

ARTICLE 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Karine ISTIN, Chef du Département du Pilotage de la Comptabilité et de la Facturation, délégation est donnée à :

- Marie-Odile MORIGAULT-THEVENON, Adjoint du Chef du département sur tout domaine du Département
- Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation
- Olivier JONES, Chef du Service de l'Analyse et de la Réglementation Comptable
- Carole ROPARS, Directrice de projet certification des comptes

A l'effet de signer les actes administratifs relevant de la compétence du Département, conformément aux instructions internes de la note du 12 octobre 2011.

En cas d'absence ou d'empêchement de Arnaud POUILLOT, Chef du Service de la Recette et de la Facturation, délégation de signature est donnée à :

- Rémy SICARD, Adjoint au chef du de la Recette et de la Facturation à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.
- Bilel KESKESSA, Adjoint au chef du de la Recette et de la Facturation à l'effet de signer les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Timothée MANTZ, Chef du Département du Budget et du Contrôle de Gestion, délégation est donnée à :

- Cédric FLESSELLES, Adjoint au Chef du Département
- Guillaume BOUILLARD, Adjoint au Chef de Département

A l'effet de signer les certificats administratifs, correspondances et documents de toute nature, à l'exception des arrêtés, dans la limite de leurs attributions.

ARTICLE 7

En cas d'absence ou d'empêchement de El Hadi BENMANSOUR, Chef du Département de la Maîtrise d'Ouvrage et des Politiques Techniques, délégation est donnée à :

- Cédric DUMESGES, Chef du Service de la Maîtrise d'Ouvrage
- Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

En cas d'absence ou d'empêchement de Cédric DUMESGES, Chef de Service de la Maîtrise d'Ouvrage, délégation de signature est donnée à :

- Benoît LOCART, Adjoint au chef de service de la Maîtrise d'Ouvrage,

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RICHARD, Chef du Service de la Sécurité, Maintenance et Gestion des Risques, délégation de signature est donnée à :

- Bernard LE FAHLER, Ingénieur au sein du Service de la Sécurité, de la Maintenance et de la Gestion des Risques,

A l'effet de signer les ordres de services, les attestations de service fait sur les factures, les mémoires et les décomptes généraux définitifs, l'approbation des documents d'étude et de prestations intellectuelles, les procès-verbaux de réception, dans la limite de leurs attributions et après les visas nécessaires.

ARTICLE 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Sandrine FABREGUES, Directrice du service facturier de l'AP-HP, délégation est donnée à Eric SKRODOLIES.

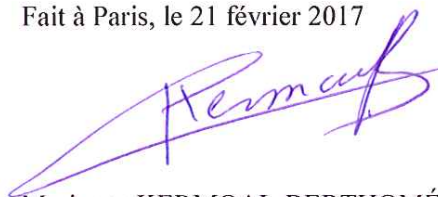
ARTICLE 9

L'acte n° 75-2016-07-06-003 du 06 juillet 2016 portant délégation de signature est abrogé.

ARTICLE 10

La Directrice Economique, des Finances, de l'Investissement et du Patrimoine et les agents mentionnés aux articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 21 février 2017



Marianne KERMOAL-BERTHOMÉ

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-03-15-009

arrêté portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire à Mme Sylvie
GUILLOUET, administratrice générale des finances
publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la
direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris



PREFET DE PARIS

ARRETE n°

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
à Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques,
directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques
d'Ile-de-France et du département de Paris

Le Préfet de la région Ile-de-France
Préfet de Paris
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Michel DELPUECH, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, à compter du 27 février 2017 ;

Vu la notification du 1^{er} septembre 2014 portant nomination de Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 1er décembre 2015 portant affectation de Mme Sylvie GUILLOUET comme directrice du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Sur proposition du Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie GUILLOUET à effet de :

- signer, dans la limite de ses attributions et compétences, dans les domaines relevant du préfet de Paris, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;
- recevoir les crédits des programmes suivants :
 - n° 156 « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local »
 - n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières »
 - n° 318 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (hors CHORUS) »
 - n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »
 - n° 724 « Opérations immobilières déconcentrées »
 - n° 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité »
 - n° 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions »
- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes. S'agissant des programmes 741 et 743, la délégation est strictement circonscrite à la signature des titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie GUILLOUET à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, dans les domaines relevant du préfet de Paris, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des Finances publique d'Ile-de-France et du département de Paris.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre aux refus de visas et aux avis défavorables de l'autorité chargée du contrôle financier en matière d'engagement des dépenses ;
- l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat du programme 833 -Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes- .

Article 4 : Mme Sylvie GUILLOUET peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité dans les conditions prévues par l'article 44 du décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004.

Article 5 : L'arrêté préfectoral n°75-2017-02-28-013 du 28 février 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sylvie GUILLOUET, administratrice générale des Finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la Direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, est abrogé.

Article 6 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 15 MARS 2017

Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris



Michel DELPUECH